



Problème xxxxxx & xxxxxx

Par **PC_Concept**, le **23/10/2013** à **15:42**

Bonjour,rnrn Je prends contact car je me retrouve dans une situation relativement difficile.rn
Le 23 Mai 2013 j'ai signé un contrat pour la location d'un DATA CENTER chez xxxxxx avec diverses prestations de services, comme remplacement de certaines pièces tout les 12 mois, l'accès a une triple sauvegarde, etc... Cette société a été liquidé le 28 Août 2013 par le TC de St Brieux pour cessation de paiement à partir du mois de Juin.rnLe truc c'est que les loyers sont payé à la société xxxxxx (mais cela n'inclue pas que le serveur mais aussi les prestations de service associé comme marqué sur le contrat xxxxxx). Jusque début octobre je n'ai pu être informé que la société a été liquidé et j'ai pu le savoir par un ancien employé, a force d'obstination vue que je n'avais plus accès aux services associés à mon contrat. rnJ'ai donc fait opposition au prélèvement de la xxxxxx et envoyé un courrier RAR à xxxxxx en stipulant toutes les clauses du contrat xxxxxx n'étant plus respecté afin de mettre un terme a ce paiement.rnMaintenant la xxxxxx me dit que quoi qu'il arrive je suis redevable des 44 Loyers restant puisque même si xxxxxx est liquidé c'est à la xxxxxx que je dois l'argent. Ils me disent qu'ils vont me poursuivre en justice, etc... Mais ce que je ne comprends pas, c'est que le contrat xxxxxx résulte du contrat avec xxxxxx donc si xxxxxx n'existe plus et que je n'ai plus leur service je n'ai plus a payer pour quelque chose que je n'ai pas, de plus je n'ai été prévenue par personne que la société avait été liquidé, je l'ai su parce que j'ai réussi à avoir contact avec un ancien employé.rnSVP quelqu'un pourrait m'aider j'avous que je suis perdu et cela risque de mettre ma société en péril à terme.

Par **anaelguemas**, le **01/11/2013** à **01:35**

xxxxxx...rnrnJe suis dans la même situation, mais perso pour moi j'ai payé cash...après bcp de négociations, j'ai payé 2500€ car je ne trouvais leur solutions pas assez dvper, moi je me pose

des questions sur le devenir de tout cela, et la réexploitation de ces sauvegardes et du suivi de la sauvegarde eternity safe en data center.

Si vous voulez merci de me contacter Anaël xxxxxx xxxxxx (société xxxxxx et xxxxxx), il pourrait être bien de réunir différents anciens clients de façon à réfléchir comment faire évoluer au moins le mini data center pour amortir un minimum tout cela.

Par **Anonymus_51**, le **09/12/2013 à 14:16**

Bonjour,

Je suis tombé par hasard sur ce poste traitant de mon ancienne entreprise, à savoir xxxxxx. Le fautif de toute cette histoire est M xxxxxx, dont vous trouverez ces coordonnées sur Internet. Les contrats rédigés protègent l'entreprise qui a été liquidé et vous obligent à payer les loyers auprès de xxxxxx.

Sentant la liquidation nous pendre au nez, par le biais d'une incompétence absolue de M xxxxxx, nous avons essayé sur les derniers mois de faire des MAJ de l'OmegaBox afin que vous puissiez pouvoir vous en servir par la suite, chose qu'il me semble être impossible au vu de vos commentaires.

Pour ce qui concerne la liquidation, un email devait être envoyé par M xxxxxx, qui avait pris la responsabilité d'en informer tous les clients : je vois qu'il n'a pas encore respecté ce qu'il disait.

Pour conclure, je comprends très bien votre embarras. Nous, salariés, avons été également menés en bateau pendant des années, payer sous différentes formes et à des dates incertaines. Les fournisseurs étaient également jamais payés ainsi que les organismes sociaux. Tout le problème est de la faute de M xxxxxx. Je ne peux que vous décrire la situation et ne peux plus rien faire pour vous, à mon niveau, car la société n'existe plus.

Merci de ne pas citer de noms ! Cela fait 2 fois que je les efface !

Par **anaelguemas**, le **09/12/2013 à 18:04**

Concernant l'omegabox, il y a juste une redirection de nom de domaine à faire pour la rendre accessible, et le reste semble fonctionner comme il faut.

Merci de votre réponse, le soucis se trouve au niveau d'eternity safe...

Par **Anonymus_51**, le **10/12/2013 à 11:07**

Pour faire simple Eternity-Safe n'a JAMAIS été des serveurs de xxxxxx. Nous avons travaillé avec un prestataire du nom de xxxxxx en Italie. Le directeur et le responsable commercial vous ont poussé à acheter en faisant croire que c'était nos propres serveurs. En réalité nous avons mis en place un contrat proposant un logiciel "white label" pour imposer la marque xxxxxx et "faire croire" à nos clients que nous avions des serveurs sur 3 continents : France, US et Italie. L'avantage pour xxxxxx, c'était de ne rien gérer sur le soft et le hard, juste un white label à acheter avec le fournisseur et des clés d'activation pour chaque compte (10-100Go).

Etant donné que le directeur n'a pas voulu payer les factures, comme toutes les autres d'ailleurs (ce qui a mis en péril la société), le prestataire nous a lâché et nous avons PERDU toutes vos données.

Je suis désolé pour vous tous car je connaissais bien chaque client de mon niveau de poste et voyais bien les erreurs humaines du directeur sans pouvoir faire quoi que ce soit...

Ce qui est dommage par rapport à ce site, c'est de supprimer le nom

de l'entreprise et du directeur, enfin ancien directeur et je l'espère ne le deviendra plus, car il n'y a aura plus de référencement pour les autres clients qui ont le même problème.rnrnrn**En postant sur ce forum, vous en acceptez les règles, dont une est de ne pas citer les noms.rnNous sommes sur un forum juridique sur lequel les internautes viennent rechercher des renseignements sur leurs droits. Pour ce faire, les noms n'ont de toute façon aucune importance.**

Par **Anonymus_51**, le **10/12/2013 à 17:52**

Concernant le problème avec xxxxxxrnl y a tous les jours des créanciers chirographaires (ordinaires) d'une entreprise qui est en liquidation judiciaire. Une entreprise est en liquidation judiciaire quand son passif exigible est supérieure à l'actif disponible : plus simplement il n'y a plus d'argent dans la caisse. rnrnxxxxxx avait un passif trop élevé depuis des mois voire années. Il faut déclarer votre créance au mandataire judiciaire : Me xxxxxx à Saint-brieuc (en recommandé), faire un courrier au tribunal de commerce de saint-brieuc (en recommandé) qui devrait vous convoquer et enfin porter plainte pour abus de confiance, article 314-1. Le gérant M xxxxxx sera alors entendu et vous vous couvrez pour la suite.rnrnUn avis d'un professionnel serait nécessaire : c'est tout ce qui doit être possible à mon sens.rnrnrn**Ne souhaitant pas passer mon temps à effacer les noms propres, à l'avenir, les messages seront totalement supprimés.**